



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 29 septembre à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	11	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	00	

Membres élus :

Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors
M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94
Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS REPRESENTES :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors,

ABSENTS NON REPRESENTES :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Catherine VIEILLEFOSSE

DELIBERATION N°3

**COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DES AVENANTS PRIS AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21
DU CASF**

PREAMBULE – Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Vous avez décidé, en application de l'article R123-21 du CASF et par délibération n° 5 du Conseil d'administration du 13 avril 2026, de déléguer certains pouvoirs au Président du CCAS, qui me délègue à son tour ces pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

Il doit vous être rendu compte à chaque conseil d'administration des décisions prises et des marchés ou avenants conclus dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-après la liste des aides accordées après consultation de la commission permanente sur la période allant du 12 mai au 14 septembre 2026.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 mai au 14 septembre 2026

N° Foyer	Nature de l'aide	Mnt accordé	Objet de l'aide	Retraité
7267	tickets service	84 €	aide alimentaire	
7267	aide financière	300 €	facture de gaz	
8883	aide financière	375 €	régularisation charges locatives	
7045	bourse au permis	400 €	permis de conduire	
8937	bourse au permis	400 €	permis de conduire	
6748	bourse au permis	400 €	permis de conduire	
8714	bourse au permis	100 €	permis de conduire	
7195	bourse au permis	400 €	permis de conduire	
4468	bourse au permis	400 €	permis de conduire	
5087	bourse au permis	400 €	permis de conduire	
8678	aide financière	250 €	facture d'électricité	
8933	aide financière	147,89 €	factures périscolaire	
5229	aide financière	200,58 €	factures périscolaire	
7237	aide financière	30 €	achat timbre fiscal	
3540	aide financière	537,30 €	assurance	
3540	tickets service	70 €	aide alimentaire	
8936	aide financière	300 €	facture d'électricité	
8743	tickets service	70 €	aide alimentaire	
4627	aide financière	229 €	factures périscolaire	
5503	aide financière	600 €	loyer	oui
8 727	aide financière	300 €	loyer	
7 871	aide financière	515,81 €	loyer	
8 692	tickets service	70 €	aide alimentaire	
8 377	aide financière	600 €	loyer	
3 697	aide financière	130 €	aide alimentaire	
3 697	tickets service	70 €	aide alimentaire	
3 969	tickets service	84 €	aide alimentaire	
8 951	aide financière	250 €	timbre fiscal	
8 958	aide financière	600 €	loyer	
3418	aide financière	500 €	loyer	oui
4483	aide financière	500 €	loyer	
5763	aide financière	123 €	loyer	
5763	tickets service	70 €	aide alimentaire	
8966	aide financière	600 €	loyer	oui

Total : 9 984 €

Principaux textes réglementaires

- article R123-21 du CASF

- délibération n°5 du conseil d'administration du CCAS en date du 13 avril 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, prend acte des décisions prises et des marchés conclus par la Vice-présidente du CCAS dans le cadre des dispositions de l'article R 123-21 du CASF et en vertu de la délégation d'attribution accordée par délibération du 13 avril 2026.

Francis SELLAM
Président du CCAS

Mme Catherine VIEILLEFOSSE
Secrétaire de séance



Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique
le /Notifiée le : 12 OCT. 2026
télétransmis au contrôle de
légalité le : 12 OCT. 2026

Fait à Joinville-le-Pont le

